



FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE

3, rue Dieudonné Costes - B.P. 40348 75625 PARIS CEDEX 13

N2 Messieurs et Dames Zone 4

CRITERIUM FEDERAL Tour 1

CONVOICATIONS

Toutes les catégories se dérouleront à PERTUIS (84120)

Complexe sportif Verdun Ouest
Longitude : 5.51227142864991

257 avenue de Verdun
Latitude : 43.69491109822676

Le Samedi 15 octobre 2022

Appel 13H30

Début des épreuves 14H00

Le Dimanche 16 octobre 2022

Poursuite de la compétition à 9H00

Responsable Fédéral : Gilbert CHAVEROT 06.82.84.33.48 g.chaverot@free.fr

Juge-arbitre : Gérard ESPIE 06.08.36.11.01 g.espie@orange.fr

Organisateur : CS PERTUISIEN TT
www.pertuis-tennisdetable.fr

Les balles seront des Nittaku Premium 40+.

N'OUBLIEZ PAS VOTRE PREUVE DE LICENCE avec CERTIFICATION MEDICALE

La preuve de la licenciation peut se faire via tous les moyens à jour mis à disposition par la FFTT.

RAPPEL : Forfait non excusé = Pénalité financière de 20 € + Exclusion de la compétition

Nota : Le forfait est excusé si :

Le joueur prévient le Responsable Fédéral de son absence **au plus tard le mercredi (avant 12h00)** qui précède la compétition. **Confirmation écrite** (mail ou courrier) **indispensable**
Son absence est signalée avant le début de la compétition. Le joueur fait alors parvenir un **certificat médical au Responsable Fédéral dès le lundi suivant la compétition**

DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

Tableaux féminins : 3 tableaux de **10 joueuses** – Toutes les places sont jouées –

- **DSE, D19 et D15** : 2 Poules de 5 ; Barrages 2^e/3^e ; Les perdantes jouent les places 5-6 et les gagnantes avec les 1^{ères} pour les places 1 à 4 ; 1/2F et F entre les 4^e et 5^e pour les places 7-10.
- **Les groupes D11 et D13 sont regroupés en un seul : Si 8 joueuses (1 poule de 8)!**
Si 9 à 11 joueuses, 1 poules de 5 et l'autre pour compléter.

Tableaux masculins : 5 tableaux de 16 **joueurs** – Toutes les places sont jouées -

- 4 Poules de 4 ; Barrages 2^e/3^e ; les perdants avec les 4^{èmes} jouent les places 9-16 ;
- Les gagnants avec les 1^{ers} jouent les places 1-8 .

Choix de l'article I.302 des règlements sportifs échelon national :

Placement des joueurs :

Au tour 1, les joueurs sont placés d'après le dernier classement officiel diffusé.

Aux tours suivants, **les joueurs sont placés selon les résultat du tout précédent** ; si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points 'licence' que lui .

Les règles pour les montées de N2 :

Rappel de l'article III.205.2 des règlements sportifs (échelon nationale 2) :

*A l'issue de chacun des **trois premiers tours** :*

- *le premier des tableaux ME et DE accèdent obligatoirement à la nationale 1 ;*
- *le premier des tableaux M19, M15, D19, D15 accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur ;*
- *le premier des tableaux M13, M11, D13, D11 participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur.*

*A l'issue du **dernier tour** :*

- *le premier des tableaux ME et DE accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2, la saison suivante.*
- *le premier des tableaux M19, M15, D19, D15 accède à la nationale 1, s'il reste dans la même catégorie d'âge ; sinon, il participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur ;*
- *le premier des tableaux M13, M11, D13, D11 participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur.*

Les règles de base pour les descentes en PN, sans compter les maintiens dans la division :

Dans les tableaux masculins de 16 joueurs :

- 1 montée de N2 en N1, ou N2 catégorie supérieure pour les jeunes (obligatoire pour -11, -13) ;
- 6 montées de PN (4 venant de AURA, 2 de PACA, 3 chacune **en MSE, M11 et M13**) ;
- Donc, 5 descentes (12^{ème} à 16^{ème}) de N2 en PN, pour les tableaux MSE, M19, M11, et 6 descentes (11^{ème} à 16^{ème}) de N2 en PN, pour les tableaux M15, M13 !

Dans les tableaux féminins de 10 joueuses :

- 1 montée de N2 en N1, ou N2 catégorie supérieure, pour les jeunes (obligatoire pour -11, -13) ;
- 3 montées de PN (2 venant de AURA, 1 de PACA) ;
- Donc, 2 descentes (9^{ème} et 10^{ème}) de N2 en PN, pour les tableaux DSE, D19, D11, et 3 descentes (8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème}) de N2 en PN, pour les tableaux D15, D13 !

+ 1 descente supplémentaire en XSE (X19) si le montant de X19 (X15) choisit la montée en catégorie supérieure pour le tour suivant...

+ 1 descente supplémentaire en X15 (X19) si l'un des descendants de X19 (XSE) est un -15 (-19) qui avait choisi la montée en catégorie supérieure lors d'un tour précédent...